

Depuis son retrait du "20 Heures", Léa Salamé est-elle "payée à ne rien faire" ?

Depuis que Léa Salamé a annoncé son retrait du journal de 20h le 24 août 2026, conséquence de la candidature à la présidentielle de son conjoint Raphaël Glucksmann, le sujet anime les réseaux sociaux. Léa Salamé a-t-elle conservé son salaire ? Que fait-elle exactement à France Télévisions ? Le médiateur vous répond.

lire plus tard160 commentaires

Pascal Doucet-Bon - Médiateur de France Télévisions
France Télévisions

Publié le 14/10/2026 10:03
Temps de lecture : 2min



Léa Salamé en novembre 2022 sur le plateau de "L'Emission Politique" sur France 2 (BERTRAND GUAY / AFP)

Vous êtes nombreux à poser la question de Léa Salamé pendant son retrait du "20 Heures". Si le médiateur n'a pas été questionné directement, les réseaux sociaux, eux, bruissent de messages à ce sujet. Tous sont légitimes (lorsqu'ils ne sont pas assortis d'insultes) ; certains sont clairement instrumentalisés par les partisans de la privatisation du service public audiovisuel, d'autres sont de bonne foi. Lu par exemple dans les commentaires de [L'Heure de Vérité sur YouTube](#) :

"Et pendant ce temps, elle fait quoi Léa ? Elle est payée ? C'est de l'argent public, quand même"

Commentaire en marge de "l'Heure de Vérité" sur YouTube

Où encore sur X :



capture d'écran d'un message sur X (France Télévisions)

D'autres encore émanent de médias hostiles à France Télévisions ou du monde politique, comme ce message de Gilbert Collard, député européen non-inscrit :



Capture d'écran d'un message de Gilbert Collard sur X (France Télévisions)

Pourquoi Léa Salamé est-elle encore à France Télévisions ?

Comme annoncé peu après sa mise en retrait, Léa Salamé reste salariée du groupe France Télévisions. Le groupe est habitué à gérer des cas de candidats ou de conjoints de candidats à des élections de tous niveaux, avec un principe clair : un journaliste candidat ou son ou sa conjoint(e) n'a rien fait de mal. Le journaliste n'est pas un sous-citoyen qui n'aurait pas le droit de se présenter à une élection ; son ou sa conjoint(e) n'a rien fait de mal non plus. Il n'y a donc aucune raison, en droit comme morale, de le ou la punir. Même si l'aménagement de poste est nécessaire pour respecter l'impartialité de France Télévisions, il n'est pas une sanction, même s'il est souvent douloureux pour la personne concernée.

À lire aussi

transparence
[Pourquoi Léa Salamé renonce-t-elle à la présentation du journal de 20 heures sur France 2 ?](#)

Que fait-elle désormais à France Télévisions ?

La journaliste a présenté depuis la rentrée deux éditions spéciales de la rédaction sur la visite du pape Léon XIV . "*Léa travaille par ailleurs sur plusieurs documentaires sur l'actualité internationale*", explique Philippe Corbé, directeur de l'information de *France Télévisions*. "*Nous avons lancé le développement de ces documentaires le 28 août*", précise-t-il, c'est-à-dire cinq jours après l'annonce de son retrait par la présentatrice elle-même. Elle fait désormais partie de la direction des magazines d'information. Il est donc faux de dire qu'elle est "*payée à ne rien faire*".

Elle continue par ailleurs à produire et à présenter l'émission hebdomadaire *Quelle époque* , sur France 2. L'émission ne couvre pas la campagne présidentielle ni, plus généralement, la vie politique cette saison. Léa Salamé a également produit et présenté une émission spéciale sur les forêts .

Rémunération en baisse

Le salaire de Léa Salamé à la direction de l'information de France Télévisions est composé de plusieurs éléments correspondant à ses tâches. "*La partie de sa rémunération liée à sa présentation du "20 Heures" a été supprimée*", explique Philippe Corbé. Son salaire est donc réduit. Elle est par ailleurs productrice de *Quelle époque*, pour laquelle elle ne touche pas de salaire de France Télévisions.

transparence

Voir tous les contenus Transparence

160 commentaires

partager

Vous pouvez désormais privilégier l'affichage des articles de francinfo dans les résultats de recherche Google. [Comment ça marche ?](#)

ajouter comme source préférée

Sur le même thème

- Marine Le Pen présentera "de manière extrêmement précise" sa réforme des retraites le 17 novembre
- "Pouvoir faire avancer un certain nombre de nos propositions" : Gaëtan Dussaussy détaille la position du RN sur le budget 2027
- La campagne présidentielle va-t-elle plomber les discussions budgétaires ?
- La France insoumise présente son projet de budget 2027 avec 25 milliards d'euros dédiés à la "diminution" de la dette
- Roland Lescure : "Il faudra qu'on équilibre le budget si on dépense plus pour la jeunesse"

les mots-clés associés à cet article

[Vous informer en toute transparence](#) [Politique](#) [Médias](#) [Éco / Conso](#)

contenus sponsorisés

Accueil / Vous informer en toute transparence / TRANSPARENCE. Depuis son retrait du "20 Heures", Léa Salamé est-elle "payée à ne rien faire" ?

toute l'actu dès 7h30

Votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "L'actu à 7h30" et elle est susceptible d'être personnalisée. En vous inscrivant à nos newsletters, vous consentez également à l'utilisation de pixels de suivi et de liens traçants. [En savoir plus](#)

[Notre politique de confidentialité](#)

le live

direct tv

direct radio

Retrouvez aussi

La météo

Les jeux

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes tracers

Plan du site

Plan du site recherche

Qui sommes-nous ?

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte déontologique

Charte du Live

Assistant vocal

Devenir annonceur

Recrutement

Archives de francinfo